



ANTENNE DEPARTEMENTALE DU FOOTBALL DE LOZERE

ZA d'Alteyrac – BP 71 – 48002 MENDE CEDEX – ☎ : 04.66.65.33.24 – 📠 : 04.66.47.96.34
✉ : delegation-lozere@gard-lozere.fff.fr

MISSIONS LIEES A L'ARBITRAGE – BORDEREAU DELEGUES

Chastel Nouvel le :

Nom :

Prénom : N° de licence :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mission / Caractéristiques match

Date :

Lieu du déplacement :

Compétition :

Club Recevant :

Club visiteur :

DELEGUE ARBITRE

DELEGUE FORMATEUR

Indemnités d'arbitrage

L'indemnité liée à l'arbitrage bénéficie d'une franchise annuelle de contribution dans la limite de 14,5% PASS soit 5 599€ (Art L24.,6 de la Sécurité Sociale). « La notion d'arbitrage s'entend à toutes les fonctions gravitant autour de l'arbitrage sportif à savoir, juge, notateur, évaluateurs, responsable de jury... »

Remboursement de Frais

Indemnité KM complémentaire (Dès le 1er Km) : (1) Trajet ALLER/RETOUR dès le 1 ^{er} KM	KM parcourus	Nombre de KM remboursés	Coût Km	TOTAL
DELEGUE ARBITRE			0,401 €	
DELEGUE FORMATEUR				33€
TOTAL à payer				€
(1) Contrôle de la distance : www.viamichelin.fr Distance la plus courte de votre itinéraire			TOTAL à payer par CLUB	€
RAPPEL Délégués : Ne renvoyer la feuille à l'ADFL qu'en cas de non-paiement par le club après un délai de 1 mois Frais de délégués formateur à régler directement par l'ADFL				OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Note de frais réglée le Chèque bancaire N°

SIGNATURE du BENEFICIAIRE:

LE SECRETAIRE GENERAL
Jean-Michel LEROY

LE PRESIDENT
Giovani PERRI

